

NOTICE D'INFORMATION SUR LA ROUGEOLE

Définition, symptômes, transmission & prévention

Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie virale très contagieuse répandue dans le monde entier qui doit être prise au sérieux. Chez les enfants en bas âge et les adultes notamment, l'évolution de la maladie est souvent grave. La rougeole peut affaiblir le système immunitaire pendant des mois voire des années, entraînant alors d'éventuelles complications graves en cas de maladies infectieuses, même bénignes.

La vaccination combinée rougeole-oreillons-rubéole, proposée gratuitement à tous les groupes d'âge en Autriche, offre une protection fiable contre l'infection et la transmission de la maladie à d'autres personnes après deux doses.

Quels sont les symptômes ?

Une à deux semaines après l'infection environ, des symptômes de type grippal tels que fièvre, rhume, toux et conjonctivite apparaissent. Quatre jours plus tard à peu près, une éruption cutanée s'étendant de la tête à l'ensemble du corps se manifeste. Les complications possibles sont l'otite, la bronchite, la pneumonie et l'encéphalite. Dans de très rares cas, une dégénérescence cérébrale d'origine inflammatoire peut se produire de nombreuses années plus tard, à savoir la panencéphalite sclérosante subaiguë (PESS), qui entraîne toujours la mort.

Comment se produit l'infection ?

La rougeole se transmet entre les êtres humains par voie aérienne. Les personnes infectées propagent le virus en parlant, en toussant et en éternuant. En l'absence d'une protection immunitaire suffisante, les personnes en contact avec les malades ont 90 % de risque d'être infectées. Séjourner dans une pièce dans laquelle s'est auparavant trouvée une personne malade suffit pour être contaminée. Les sécrétions corporelles d'une personne atteinte de la rougeole peuvent rester infectieuses jusqu'à deux heures sur les surfaces.

Faites-vous vacciner !

Seule une vaccination préventive peut prévenir efficacement la maladie et sa transmission à d'autres personnes. Le vaccin contre la rougeole fait partie du programme de vaccination gratuit de l'Autriche et se présente sous la forme d'un vaccin combiné (rougeole-oreillons-rubéole). Il est recommandé d'effectuer deux vaccinations à partir de l'âge de neuf mois révolus. Les vaccins en retard peuvent et doivent être rattrapés le plus vite possible quel que soit l'âge. Les femmes enceintes et les personnes fortement immunodéprimées ne peuvent pas être vaccinées contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Le vaccin peut être obtenu notamment auprès d'une médecin libérale ainsi qu'au centre de vaccination Town Town du service de santé de la ville de Vienne (*Gesundheitsdienst*). Inscription en ligne sur <https://impfservice.wien/> ou par téléphone au numéro d'assistance sanitaire 1450.

Vous avez d'autres questions sur la rougeole ? Le service d'assistance sanitaire de la ville de Vienne est disponible par téléphone 24 h / 24 et 7 j /

Comportement à suivre en cas d'isolement

Vous avez la rougeole ou vous occupez d'une personne qui a la rougeole :

- Les personnes atteintes de la rougeole sont contagieuses **environ quatre jours avant** et **quatre jours après** l'apparition de l'éruption cutanée !
- Les personnes insuffisamment immunisées contre la maladie peuvent être facilement contaminées pendant cette période. Veuillez par conséquent vous tenir éloignée des personnes qui partagent votre logement, c'est-à-dire en vous isolant si possible dans une pièce à part. Vous ne devez en aucun cas quitter votre logement, être en contact avec d'autres personnes ou recevoir des visites durant cette période.
- Ne quittez votre logement que pour des soins médicaux d'absolue nécessité et portez impérativement un masque FFP2 pendant ces déplacements. Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous par téléphone au préalable en précisant que vous êtes à l'isolement pour cause de rougeole : des mesures doivent en effet être prises dans les hôpitaux, les cabinets médicaux et les ambulances afin de protéger les autres personnes présentes.

Vous êtes en contact ou avez été en contact avec une personne qui a la rougeole :

- La rougeole est très **contagieuse**, c'est pourquoi toutes les personnes insuffisamment immunisées qui se sont trouvées à proximité d'une personne infectée sans prendre de mesures de protection sont considérées comme des cas contact à risque. Les premiers signes de la rougeole peuvent se manifester à partir du septième jour après le contact avec une personne infectée, et ils se manifestent au plus tard au bout de vingt et un jours.
- Les personnes contacts doivent fournir aux autorités sanitaires la preuve d'une **protection immunitaire suffisante** contre la rougeole, soit par leur carnet de vaccination indiquant une **double vaccination** contre la maladie, soit par une **prise de sang permettant de détecter la présence d'anticorps** contre la rougeole.
- Les personnes contacts **ne disposant pas de ces preuves** sont suspectées d'être infectées et par conséquent **isolées** pendant 21 jours à compter de leur dernier contact avec la personne malade, conformément à la loi autrichienne sur les épidémies. Cela signifie que vous ne devez en aucun cas quitter votre logement, être en contact avec d'autres personnes ou recevoir des visites durant cette période.
- Si vous devez vous rendre chez le ou la médecin, vous devez prendre rendez-vous par téléphone au préalable en précisant que vous êtes à l'isolement pour cause de contact avec la rougeole. En cas d'urgence médicale, vous pouvez téléphoner au 1450 en précisant également que vous êtes à l'isolement. Si vous présentez des symptômes typiques de la rougeole, veuillez en informer les [services sanitaires](#) également.
- En l'absence d'immunité, veuillez vous entretenir avec les services sanitaires de votre arrondissement pour déterminer quel vaccin vous pourriez obtenir et à quel endroit. Une vaccination effectuée dans les soixante-douze heures suivant le contact avec une personne qui a ou a eu la rougeole peut encore se révéler efficace pour prévenir la maladie. Pour les enfants de moins de neuf mois, veuillez discuter de la marche à suivre avec un ou une pédiatre. Les femmes enceintes doivent quant à elles s'adresser à leur médecin traitante.
- En cas d'incertitude sur votre protection immunitaire, veuillez vous entretenir avec les services sanitaires de votre arrondissement pour déterminer un moyen de la vérifier.

Analyse de sang permettant de prouver la protection immunitaire contre la rougeole en cas d'incertitude :

- Vous devez préalablement informer le laboratoire par téléphone que vous avez été en contact avec une personne atteinte de la rougeole : ceci est indispensable pour permettre au laboratoire de prendre des mesures de protection au cas où vous seriez infectée.
- Vous ne devez présenter aucun signe caractéristique de la rougeole pour pouvoir effectuer une prise de sang, et **vous devez porter un masque FFP2 en permanence en dehors de votre logement.**

Vous avez d'autres questions sur la rougeole ? Le service d'assistance sanitaire de la ville de Vienne est disponible par téléphone 24 h / 24 et 7 j /